MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 173

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025173-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 22

Objet :

SANTÉ PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 173 / RECHERCHE MEDECIN : convention REVITALIS

Madame Nathalie MORICE, Adjointe en charge des Affaires Sociales, rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2024-79 du 23 mai 2024, le Conseil Municipal confiait à la société Appel Médical Search la mission de recherche d'un médecin. La convention de 18 mois est arrivée à son terme. Plusieurs pistes ont été étudiées, malheureusement, aucune n'a pu aboutir.
(Honoraires de ce cabinet de recrutement : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC – réglé => 5 400 € TTC correspondant à la phase de recherche – Sans contact avec un potentiel médecin désirant s'installer sur le territoire communal, le solde ne sera pas versé).

Le problème du manque de médecin reste entier.
Il s'agit d'un problème de santé publique, qui touche le territoire national, et plus particulièrement les territoires ruraux.

La commune, et notamment Madame Nathalie MORICE, Adjointe, s'investissent pleinement pour accueillir un nouveau médecin à BAINS-SUR-OUST. Toutes les solutions sont étudiées, mais, malgré une maison de santé récente et qui donne satisfaction, à ce jour, aucune perspective d'installation ne se présente.

Différentes sociétés offrent leurs services pour accompagner les collectivités dans leur recherche de médecin.
Ainsi, la Société REVITALIS de TOURS (37), représentée par Monsieur Xavier DE PENFENTENYO, propose une mission de recherche et d'installation d'un médecin généraliste. Ce dernier a présenté sa société et sa mission aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre d'une commission

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025173-DE

générale précédant la présente séance.
La société REVITALIS entretient des relations avec des médecins étrangers, entre autres d'Afrique, d'Espagne, de Roumanie, et également avec des médecins militaires à la retraite ou en voie de l'être.
REVITALIS soumet une convention (ci-jointe) d'une année. 10 mois minimum sont nécessaires pour finaliser l'accueil et l'installation du médecin et de sa famille. Le dispositif d'accueil comprend la gratuité du cabinet durant 6 mois (éventuellement renouvelable), une avance des loyers du logement et la provision d'une somme de 10 000 €. Le remboursement des sommes avancées pourra être échelonné dès constitution d'une activité de 15 consultations par jour. En cas de départ du médecin, la garantie d'installation de REVITALIS porte sur 6 mois après l'inscription au tableau du Conseil Départemental de l'ordre des Médecins (notamment pour les médecins étrangers).
Le coût de la prestation s'élève à 13 000 € HT, payable en 3 fois :

- 5 040 € TTC à la signature de la convention,
- 6 720 € TTC à la présentation d'une première candidature
- 5 040 € TTC dès l'inscription à l'ordre des médecins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ajourner la prise de décision concernant la convention avec la société REVITALIS, relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'installation d'un médecin généraliste ;
- De revoir les termes de la convention avant de la présenter à nouveau devant le Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE